

INTERCOMMUNALE DES MODES D'ACCUEIL POUR JEUNES ENFANTS



Siège administratif: Rue Albert 1^{er}, 9 à 5380 FERNELMONT – ☎ 081/40 91 60 - ☎ 081/40 91 61
 Site Internet: <http://www.imaje-interco.be> – E-mail : contact@imaje-interco.be

- de ou égal à 05h00 d'accueil : 1 Matin ou
 1 Après-midi
 + de 05h00 d'accueil : Matin et après-midi

CODE :

FICHE MENSUELLE DE PRESENCE

NOM de l'enfant :

Mois de :

Entourer les présences réservées (matin et/ou après-midi)	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	TOTAL DE LA SEMAINE
	Présence	Présence	Présence	Présence	Présence	Présence
1^{ère} semaine	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées:
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-jours:
2^{ème} semaine	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées:
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-jours:
3^{ème} semaine	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées:
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-jours:
4^{ème} semaine	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées:
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-jours:
5^{ème} semaine	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées:
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-jours:
Total général du mois :		Nombre de journées :			Nombre de demi-journées :	

Document à rentrer au milieu d'accueil pour le 20 du mois précédent sinon le contrat de base sera d'application !

voir verso

Horaire type :

Heure habituelle d'arrivée :

Heure habituelle de départ :

Facultatif :

Une présence minimale de demi-jours par semaine est requise (12 présences journalières maximum par mois, en dehors des mois de vacances annoncées).

On entend par présence journalière, toute journée ou demi-journée de présence

Elle s'effectuera selon la grille mensuelle ci-jointe. (*)

Exception : (en cas d'horaire variable des parents)

Dans l'intérêt de l'enfant et à des fins de bonne organisation du milieu d'accueil, lorsque les parents sont dans l'impossibilité de pouvoir planifier mensuellement le nombre de jours et demi-jours de présence de leur enfant, ils s'engagent à les communiquer selon les modalités suivantes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à

Les parents ou les personnes qui confient l'enfant

.....

.....